

Matran, cause



Le village de Matran depuis la gare



Du travail plein les bras...

L'année 2012 arrivant bientôt à son terme, l'occasion est belle de faire un retour sur l'année écoulée, plus spécialement sur les dossiers importants qui occuperont également l'exécutif ces prochains mois.

Concernant la modification partielle du Plan d'aménagement local (PAL), la décision de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) est tombée après plus de dix ans de procédure! Il nous reste à compléter certains documents du dossier en lien notamment à des questions sur le bruit, afin de rendre les modifications du PAL conformes aux conditions émises par les autorités cantonales. Néanmoins, il faut déjà penser à une révision générale du PAL dans le but de l'adapter à la nouvelle législation cantonale sur l'aménagement du territoire, ainsi qu'au Plan directeur d'agglomération (PDA). A ce titre, ladite révision devrait débiter courant de l'année 2013.

L'assemblée communale du 16 mai 2012 avait adopté les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS). Mais comme une dizaine de communes les ont refusés, Monsieur le Préfet a repris son bâton de pèlerin et une rencontre avec les communes a eu lieu au mois de novembre.

Concernant le Plan de fusion du district de la Sarine, le Conseil communal a abordé le sujet lors de son séminaire du 31 août 2012. La position de Matran n'est pas simple entre Sarine-Ouest et l'Agglomération. Le Conseil communal est conscient que Matran ne pourra pas rester éternellement entre ces deux entités. Une étape intermédiaire pourrait être un rapprochement avec la commune d'Avry ou celle de Villars-sur-Glâne. En l'état, beaucoup de questions restent sans réponses et le Conseil communal entend y répondre avant de soumettre un éventuel plan de fusion aux citoyens.

Au niveau de l'Agglomération, le plan d'agglomération de deuxième génération est actuellement en consultation auprès des services de la confédération. D'autre part, un contact récent avec les représentants de l'Office fédéral des routes (OFROU) a renseigné le Conseil communal sur le projet de réaménagement de la jonction autoroutière de Matran. Ce dernier suit son cours, l'OFROU étant en attente d'éléments que doivent lui fournir les services cantonaux d'ici le premier trimestre 2013. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de l'avancement du dossier.

(Suite en page 10)

Assemblée communale du 19 décembre 2012: convocation en page 3

Sommaire

Du travail plein les bras... ..	1
Sommaire	2
Convocation à l'assemblée communale	3
Budget 2013 - commentaires Budget de fonctionnement 2013	4
Budget des investissements 2013	5
Planification financière Souscription de débit d'eau auprès du Consortium de Fribourg	6
Acquisition d'un système de détection de fuites d'eau Réfection du mur du cimetière du secteur Nord ...	7
Remplacement des fenêtres du bâtiment administratif	8
Crédit d'étude pour l'ancienne école Choix de l'organe de révision des comptes	9
Modification des statuts de l'ACSMS Du travail plein les bras (suite de la page 1)	10
Bibliothèque Régionale d'Avry Services aux personnes âgées Bénévole ? Pourquoi pas !	11
Promotion civique 2012 Ligne de bus 338	12

Prochaine parution: mars 2013

Administration communale Tél. 026 402 12 12
Rte de l'Ecole 6 Fax 026 401 08 70
1753 Matran E-mail: commune@matran.ch
Site Internet: www.matran.ch



Impressum

Matr'en cause

Parution 3 fois par année

Case postale 76

1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale

Josiane Mettraux

Photos:

Commune de Matran

Impression:

Imprimerie St-Paul

1700 Fribourg

Tirage:

800 exemplaires

Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués en assemblée communale pour le

**mercredi 19 décembre 2012 à 20h00
à la salle communale de Matran.**

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2012 (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition, peut être commandé au bureau communal ou consulté en ligne sur notre site Internet: www.matran.ch).
2. Planification financière.
3. Budget 2013
 - 3.1. Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement.
 - 3.2. Souscription de débit d'eau auprès du Consortium de Fribourg.
 - 3.3. Acquisition d'un système de détection de fuites d'eau.
 - 3.4. Réfection du mur du cimetière du secteur Nord.
 - 3.5. Remplacement des fenêtres du bâtiment administratif.
 - 3.6. Crédit d'étude pour l'ancienne école.
 - 3.7. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement.
4. Choix de l'organe de révision des comptes - proposition de la commission financière.
5. Modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les Services Médico-Sociaux (ACSMS).
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers.

Le Conseil communal

Commande: procès-verbal et/ou budget 2013.

Le PV, le budget 2013 et les documents relatifs aux statuts de l'ACSMS sont disponibles sur notre site Internet: www.matran.ch ou peuvent être commandés à l'adresse E-Mail: commune@matran.ch ou auprès de l'administration communale.

Nom et prénom:.....

Adresse:.....

* Veuillez m'envoyer le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2012

* Veuillez m'envoyer le budget détaillé pour l'année 2013

* Veuillez m'envoyer les statuts de l'ACSMS

**(tracer ce qui ne convient pas)*

Prière de retourner ce bulletin de commande à l'administration communale, Rte de l'Ecole 6, 1753 Matran.

Budget 2013 - commentaires

Budget de fonctionnement

Le budget 2013 présente un déficit de Fr. 41'900.- (budget 2012 : déficit de Fr. 146'900.-). Ce déficit n'en est d'ailleurs pas vraiment un, si l'on sait qu'un amortissement supplémentaire de Fr. 49'100.- est prévu pour le bâtiment AES, conformément à la décision de l'assemblée communale du 16 décembre 2009. En effet, ladite assemblée avait décidé lors de l'octroi du crédit d'investissement pour la construction du bâtiment AES, que les 5 annuités financières de l'Etat à titre d'aide pour l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine, seraient affectées à ce bâtiment.

Par rapport au budget 2012, il n'y a guère de changement important à signaler. A relever que le Conseil communal a décidé d'augmenter ses indemnités, comme celles de toutes les commissions. Notons également que les nouveaux panneaux solaires de l'école et de l'administration sont déjà subventionnés. Le Conseil communal a en effet saisi l'opportunité de considérer les nouveaux panneaux comme une extension des panneaux de la halle de sport. Nous perdons certes les trois

dernières années subventionnables (année 2034 à 2036), par contre les subventions sont acquises de suite, sans devoir passer par la liste d'attente, dont le délai était de toute façon estimé entre 2 et 3 ans. Enfin, le Conseil communal a décidé de poursuivre l'effort de la commune pour le maintien à niveau de ses infrastructures.

Budget des investissements

Le Conseil communal vous propose de lui octroyer 5 crédits d'investissements qui sont présentés individuellement dans Matr'en cause. En plus de ces objets qui seront votés séparément, l'assemblée communale devra approuver le budget des investissements 2013. Ce dernier comprend les crédits liés, les crédits de paiements (investissements votés lors de précédentes assemblées, mais non réalisés à ce jour) et bien sûr les crédits qui seront votés lors de l'assemblée du 19 décembre 2012.

Le Conseil communal

Budget de fonctionnement 2013

	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1'089'650.63	577'880.10	1'209'200.00	755'200.00	1'210'300.00	666'300.00
Ordre public	134'994.45	91'074.80	90'100.00	52'500.00	76'800.00	52'700.00
Enseignement et formation	1'981'218.81	28'502.50	2'184'000.00	68'100.00	2'104'000.00	106'900.00
Culture et loisirs	269'166.75	11'286.50	280'800.00	11'000.00	281'300.00	12'000.00
Santé	464'921.20	5'303.20	489'000.00	7'500.00	509'700.00	7'500.00
Affaires sociales	687'598.60	49'519.95	725'600.00	4'400.00	744'400.00	4'400.00
Transports et communications	542'115.74	20'100.00	618'300.00	22'500.00	599'100.00	24'000.00
Protect. et aménag. de l'environn.	653'051.63	568'264.15	721'600.00	590'900.00	760'100.00	651'400.00
Economie	29'697.84	1'721.65	30'500.00	3'000.00	31'800.00	1'700.00
Finances et impôts	937'972.96	5'440'944.18	637'500.00	5'324'600.00	718'700.00	5'467'400.00
Totaux fonctionnement	6'790'388.61	6'794'597.03	6'986'600.00	6'839'700.00	7'036'200.00	6'994'300.00
Excédents charges	4'208.42			146'900.00		41'900.00
produits fonctionnement						

Budget des investissements 2013

	Charges	Recettes
Crédits liés (Aucun vote)		
Eau raccordements secondaires	40'000.00	
Taxe raccordement eau potable		60'000.00
Taxe raccordement eaux usées		20'000.00
Total	40'000.00	80'000.00

Crédits de paiements (Objets déjà votés mais pas terminés)

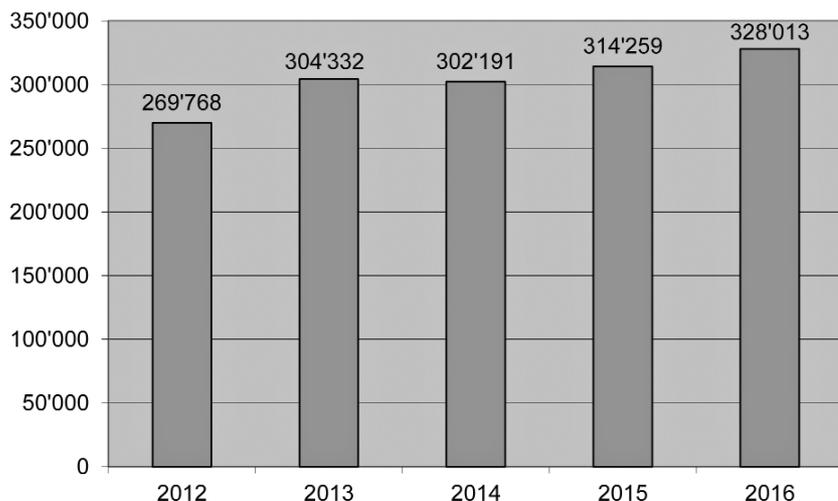
Acquisition d'un véhicule du feu <i>(voté Fr. 210'000.- en 2009)</i>	210'000.00	84'000.00
Liaison piétonne le long de la route cantonale <i>(voté Fr. 905'000.- en 2007, dépensé Fr. 86'202.70)</i>	210'000.00	
Vente de la route de la Sablière <i>(voté Fr. 1'125'000.- en 2009)</i>		1'125'000.00
Réfection et extension du réseau d'eau route des Bains <i>(voté Fr. 230'000.- en 2011 - début travaux 26.10.2012)</i>	20'000.00	40'000.00
Total	440'000.00	1'249'000.00

Crédits à voter lors de l'assemblée

Souscription de débit auprès du Consortium de Fribourg	70'200.00	
Système de détection de fuites	90'000.00	
Réfection du mur du cimetière (secteur Nord)	40'000.00	20'000.00
Changement des fenêtres de l'administration	50'000.00	
Crédit d'étude ancienne école	15'000.00	
Total	265'200.00	20'000.00

Récapitulation des crédits

Crédits liés	40'000.00	80'000.00
Crédits de paiements	440'000.00	1'249'000.00
Crédits votés	265'200.00	20'000.00
Total des investissements	745'200.00	1'349'000.00



MNA prévisionnelle

(marge nette d'autofinancement)

Un des graphiques qui sera commenté lors de l'assemblée communale du 19 décembre.

Planification financière

La Loi sur les communes prévoit que la planification financière des communes doit être présentée régulièrement à l'assemblée communale. La planification financière est faite une fois par année après l'approbation des comptes par l'assemblée. Dans les faits, il s'agit de prendre en compte les 5 dernières années comptables (2007 à 2011) pour planifier les 5 suivantes. Après la saisie des comptes dans le logiciel, le processus se déroule en 2 phases.

Premièrement, il s'agit d'apurer les comptes 2007 à 2011. Dans cette phase, on élimine notamment les charges ou les recettes extraordinaires dont il n'y a pas lieu de tenir compte pour une planification. Certains chiffres sont également introduits pour tenir compte des modifications intervenues dans la gestion ou le financement des différents services.

Dans la deuxième phase, il est procédé à la planification proprement dite. Il s'agit d'accepter ou de modifier les tendances proposées par le logiciel pour chaque service, en tenant compte des particularités dudit service et d'éventuels investissements.

Nous vous présenterons ainsi lors de l'assemblée communale de décembre les tendances financières pour notre commune et divers graphiques.

Le Conseil communal

Souscription de débit d'eau auprès du Consortium de Fribourg

La commune de Matran fournit, dans son périmètre de distribution, l'eau potable nécessaire à la consommation domestique, artisanale, industrielle et à la défense incendie.

Le service technique, en collaboration avec les Services Industriels de la Ville de Fribourg, a pour tâche d'assurer la planification, la viabilité et l'extension des infrastructures techniques de la commune. Cette dernière possède à Matran deux sources au bord de la Glâne, l'une à 130 m. de profondeur et l'autre à 170 m. L'eau est pompée depuis la nappe jusqu'à la station de pompage pour être filtrée et traitée. Elle est ensuite pompée jusqu'au réservoir de Nonan. L'autre partie de notre eau provient du Consortium de la Ville de Fribourg et des communes voisines.

Il est nécessaire aujourd'hui d'acheter de nouvelles parts de souscription au Consortium de la Ville de Fribourg afin d'augmenter notre débit en litre minute pour garantir une quantité d'eau suffisante pour l'approvisionnement de la population. Pour une augmentation de débit souscrit de 66,67 l/min, la participation aux coûts d'investissement sera de Fr. 1'053.- l/min supplémentaire, soit Fr. 70'200.-.

Cet investissement sera financé par des limites de crédit disponible.

Le Conseil communal



Mur du cimetière, secteur Nord

Acquisition d'un système de détection de fuites d'eau

Le Conseil communal souhaite acquérir un système de détection de fuites d'eau permettant de lutter contre les pertes du réseau d'eau potable communal. Il s'agit d'un système de contrôle acoustique à installation fixe. L'avantage d'un tel système est qu'il permet une détection précoce des fuites et de cibler avec précision les réparations.

En résumé, des détecteurs sont installés à l'intérieur de 26 des 72 hydrantes du réseau d'eau communal. Ces détecteurs sont reliés à une centrale qui envoie immédiatement des messages en cas de fuite ou de soutirage d'eau aux hydrantes.

Pour l'ensemble des réseaux d'eau en Suisse, les spécialistes estiment que 10 % de la consommation est perdue en raison des fuites des canalisations. Lors du dernier contrôle à Matran, les Services industriels de la Ville de Fribourg ont estimé la perte à 9 %.

Le Conseil communal sollicite dès lors un crédit d'investissement de Fr. 90'000.- pour l'acquisition de ce système. A relever que ce prix comprend le contrôle et la réfection des hydrantes qui seront choisies pour l'installation des détecteurs.

Cet investissement sera financé par des limites de crédit disponible.

Le Conseil communal

Réfection du mur du cimetière du secteur Nord

Lors de la législature précédente, toute une série de travaux a été effectuée dans le cimetière : la réfection du mur extérieur (secteur portail d'entrée de l'église jusqu'à la cure), l'aménagement d'un nouveau columbarium, la création d'un jardin du Souvenir ainsi que la réfection du mur (secteur cure jusqu'au columbarium).

Pour 2013, le Conseil communal vous propose d'entamer la réfection du dernier mur, à savoir celui partant du portail d'entrée de l'église en direction de la route de Maison Neuve (mur Nord). En effet, ce mur est en mauvais état et présente de nombreuses fissures auxquelles il est important de remédier avant que les dégâts n'empirent.

Le Conseil communal sollicite dès lors un crédit d'investissement de Fr. 40'000.- pour cette réfection dont la moitié sera à charge de la commune d'Avry. Cet investissement sera financé par des limites de crédit disponible.

Le Conseil communal



Bâtiment de l'administration communale

Remplacement des fenêtres du bâtiment administratif

Le Conseil communal, dans un souci de continuité des économies en matière d'énergie, a fait établir un bilan énergétique, par thermographie, des divers bâtiments communaux (administration - école et halle de sport).

Le résultat de cette analyse nous démontre que la plus grande perte calorifique de ces bâtiments est bien évidemment due aux fenêtres qui ne répondent plus aux exigences actuelles.

Le service technique a été mandaté pour analyser et chiffrer les besoins en la matière. Suite à ces investigations et dans une première étape, le Conseil communal a décidé de proposer à l'assemblée communale le changement des fenêtres du bâtiment administratif. En raison des spécificités de l'école et de la halle de sport, une étude complémentaire sera entreprise en 2013.

Pour le bâtiment administratif, le type de fenêtres proposées sera un vitrage triple avec un coefficient U mini-

mal de 0.7 comme préconisé par le programme "Bâtiments" de la Confédération, ainsi que le service cantonal des transports et énergies de Fribourg. Le coefficient U actuel des fenêtres, datant de la fin des années 70, se situe entre 2.0 et 3.0. La valeur U représente l'unité de mesure de conductibilité thermique d'un élément de construction. Elle indique la quantité de chaleur passant en une heure à travers 1m² de l'élément de construction, avec une différence de température de 1°C entre l'intérieur et l'extérieur. En résumé, plus le chiffre est petit, meilleure est l'isolation.

Le Conseil communal sollicite dès lors un crédit d'investissement de Fr. 50'000.- pour le changement des fenêtres du bâtiment administratif.

Cet investissement sera financé par des limites de crédit disponible.

Le Conseil communal



Ancienne école à la route de la Forge

Crédit d'étude pour l'ancienne école

Le bâtiment de l'ancienne école, érigé en 1845 et agrandi une première fois en 1918, a été à nouveau transformé en 1960. Depuis cette année, il n'y a plus eu ni de transformation, ni de modification substantielle, mais uniquement un maintien de base de l'état du bâtiment.

Rappelons encore que cet édifice est sis en zone d'intérêt général et est utilisé à des fins de logement. Aujourd'hui, un nouvel assainissement, tant du système électrique que de l'installation de chauffage, doit être prévu avant 2015. Le coût de ce prochain assainissement s'élève à un montant total d'environ Fr. 20'000.-.

Fort de ce constat et tout en sachant que d'autres réfections de ce type devront être planifiées à moyen et long terme, l'exécutif matranais juge qu'il est opportun de mettre en œuvre une réflexion globale concernant ce bâtiment, afin de déterminer, d'une part, si une rénovation s'avère nécessaire et, d'autre part, de quelle ampleur (complète ou partielle). Ainsi, il apparaît judicieux de donner un mandat à un expert en la matière pour évaluer les pistes potentielles, tout en y intégrant notamment les restrictions imposées par le Service cantonal des biens culturels.

Par conséquent, le Conseil communal de Matrân vous propose un crédit d'étude de Fr. 15'000.-, financé par des limites de crédit disponible.

Le Conseil communal

Choix de l'organe de révision des comptes

Proposition de la commission financière

La Loi sur les communes détermine la procédure de révision des comptes communaux.

En vertu des art.98ss, les comptes doivent être vérifiés par un organe de révision possédant les qualifications professionnelles particulières définies par le Conseil d'Etat. Le choix de cette fiduciaire doit être fait par l'assemblée communale sur proposition de la commission financière.

La durée d'un mandat ne peut excéder six années consécutives. Or les comptes de la commune des 6 dernières années ont été révisés par Fiduconsult. Il y a ainsi lieu de confier ce mandat à une autre société de révision remplissant les critères de la Loi sur les communes.

Sur la base d'un appel d'offres, la commission financière va proposer la société BfB Société Fiduciaire à Fribourg pour la vérification des comptes 2013 - 2015. Elle préconise, dans un but de continuité des relations, de confier un mandat de 3 ans, renouvelable une fois.

La commission financière

Modification des statuts de l'ACSMS

L'assemblée communale du 29 mars 2011 a déjà accepté une modification des statuts de l'ACSMS. Cette association comprend le Home médical de la Sarine (HMS), la fondation d'aide et de soins à domicile (FASDS), le service d'ambulance de la Sarine (SAS), et les indemnités forfaitaires pour aides aux personnes à domicile.

Pour les établissements médico-sociaux (EMS), la loi n'a été votée que le 9 décembre 2010 et il est nécessaire de revoir encore une fois les statuts, pour y introduire une clé de répartition des frais financiers des EMS.

Toutes les communes membres de l'ACSMS doivent prendre en charge les coûts financiers des EMS situés sur le territoire du district de la Sarine. Conformément à la ligne adoptée jusqu'ici, l'assemblée des délégués a décidé de reprendre à l'article 35 des statuts, la même clé de répartition que pour les autres tâches de l'ACSMS, à savoir 75% selon la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF). Cela permet notamment de maintenir une solidarité entre les communes. Il en ira de même avec la clé de répartition pour la Commission de district en matière d'EMS (CODEMS).

D'autre part, la CODEMS a depuis de nombreuses années du retard dans les versements des frais financiers aux EMS, soit 18 mois. Cela engendre des difficultés de liquidités pour certains établissements. Demander un rattrapage de 7,5 millions aux communes sur une année ou sur 3, a été écarté. La solution retenue est le recours à un emprunt unique pour solder définitivement le retard qui sera amorti sur 10 ans (art. 35bis). La période de 10 ans va permettre d'amortir l'emprunt à des conditions raisonnables. Comme les taux d'intérêt sont favorables actuellement, il y aura une économie d'intérêts moratoires pour les communes d'environ 3 millions sur 10 ans.

Enfin, et contrairement à ce que laisse penser l'actuel article 6 des statuts, la CODEMS et la Commission de district pour l'aide et les soins, ne sont pas des organes

de l'ACSMS, mais de véritables autorités. La nouvelle formulation permet de clarifier le caractère autonome des ces deux commissions.

Conclusion

Le message complet de l'ACSMS figure sur notre site www.matran.ch. Ces modifications ont été adoptées par 46 oui, 2 non, 3 abstentions lors de l'assemblée des délégués de l'ACSMS du 30 mai 2012. Conformément à l'article 113 LCo, les communes membres de l'association doivent soumettre les modifications à leur assemblée communale. Le Conseil communal invite l'assemblée communale à approuver les modifications des articles 6, 35, 35bis (nouveau) et 46 (nouveau) des statuts de l'ACSMS.

Le Conseil communal

Du travail plein les bras...

Suite de la page 1

Suite au crédit d'étude accepté par l'assemblée communale en décembre 2011, une étude de faisabilité et financière a été lancée pour le site du terrain de football. Quelques variantes restent à étudier et là aussi, nous nous engageons à suivre ce dossier de façon à satisfaire au mieux les sportifs et de vous présenter un projet solide et réfléchi.

Enfin, la mise en place des panneaux photovoltaïques sur l'école et le bâtiment administratif s'est réalisée comme prévu cet été.

Le 19 décembre 2012, le Conseil communal proposera à l'assemblée communale le budget 2013. Il s'agit d'un budget de fonctionnement équilibré permettant à la commune de poursuivre ses efforts afin de maintenir à niveau ses infrastructures. Comme vous le constaterez en parcourant ce Matr'en cause, les investissements proposés vont dans le même sens. Venez-y nombreux pour décider de l'avenir de votre commune !

Le Conseil communal

Bibliothèque Régionale d'Avry

Fruit de la collaboration de 11 communes de Sarine Ouest, la Bibliothèque régionale d'Avry (BRA, <http://bra.avry.ch>) a vu le jour en décembre 1991 grâce au 500^{ème} anniversaire de l'entrée du canton de Fribourg dans la Confédération Helvétique et au don de Fr. 21'000.- de la Confédération au canton, destiné à la création de bibliothèque de lecture publique.

Depuis mars 2008, la BRA a trouvé sa place dans les bâtiments du CO de Sarine Ouest. Ses presque 1'300 lecteurs s'y sentent à l'aise pour explorer les quelques 16'000 livres mis à leur disposition, de la bande dessinée aux divers romans d'ados, policiers et d'adultes.

Les deux institutions sont enchantées de leur collaboration. Les élèves du CO sont accueillis le mardi, mercredi et vendredi de 15h00 à 15h50. La fréquentation de la bibliothèque est croissante pour un public de 0 à 80 ans.

"Donnez-nous des livres, disent les enfants, donnez-nous des ailes !" C'est le fil rouge choisi par la BRA. Dès le départ, elle est un véritable lieu de rencontres et d'échanges que l'équipe a su rendre attrayant, accueillant et vivant. Sous l'impulsion de sa commission d'animation, la BRA crée et met en place de nouvelles formules telles un après-midi de contes une fois par mois le mercredi. D'autres idées de développement sont d'ores et déjà en cours.

Heures d'ouverture:

mardi, mercredi et vendredi de 15h00 à 18h00

jeudi de 18h00 à 20h00 et samedi de 10h00 à 12h00.

Bibliothèque Régionale d'Avry



La Bibliothèque Régionale d'Avry

Services aux personnes âgées

Visites à domicile

Partager un moment agréable avec une personne bénévole.

Tél. 026 347 39 63 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch

Service des transports

Si vous avez une mobilité réduite due à l'âge ou à la maladie, nous pouvons faciliter vos déplacements.

Tél. 026 347 39 40 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch

Des lits électriques

En cas d'alitement prolongé, d'une sortie d'hôpital et pour faciliter les soins à domicile, nous mettons à disposition (location ou vente) des lits électriques.

Tél. 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch

Un système d'alarme

Vous êtes en sécurité 24 heures sur 24 grâce à un petit appareil facile à utiliser, que vous portez comme une montre-bracelet, un pendentif ou une broche.

Tél. 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise, 1701 Fribourg

Bénévole ? Pourquoi pas !

Le RéseauBénévolatNetzwerk soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat.

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch.

RéseauBénévolatNetzwerk,
Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg
Tél. 026 422 37 07
info@benevolat-fr.ch



L'équipe de la promotion civique 2012, prête pour le karting !

Promotion civique 2012

En vertu de l'article 136 de notre Constitution fédérale, les droits politiques en matière fédérale sont attribués aux suissesses et suisses âgé(e)s de 18 ans révolus. Pour marquer cette étape importante dans la vie d'un jeune, la commune de Matran organise chaque année la journée traditionnelle de promotion civique.

Cette année, elle a eu lieu le samedi 8 septembre. Trois jeunes filles et sept jeunes garçons y ont participé. Le rendez-vous a été fixé devant l'administration communale où ces dix nouveaux citoyens ont été accueillis par deux membres de notre exécutif.

Ensuite, direction Payerne et son karting indoor pour vivre les sensations fortes d'un Grand Prix avec séance d'essai, qualifications et course. Les nombreux crissements de pneus, dépassements à la Vettel ou encore les quelques touchettes à la Grosjean, n'ont pas perturbé la bonne ambiance et la convivialité qui régnait en cette journée ensoleillée. Au final, les membres du Conseil communal n'ont pas pu rivaliser avec la fougue et la technique de Fabrice (1^{er}) et de Quentin (2^{ème}) qui ont survolé les débats.

Après ce sympathique "Grand prix", retour au calme dans la commune pour savourer un agréable repas, lequel a notamment permis de partager quelques échanges avec cette nouvelle génération.

Le Conseil communal

Ligne de bus 338

Un changement de numérotation s'opérera pour la ligne de bus 338 des TPF.

En effet, la ligne No 338 Fribourg-Rosé (via Matran) deviendra la ligne No 11 à compter du 9 décembre 2012.

Ce changement constitue l'une des étapes de mise en œuvre du concept de transport public dont l'Agglomération de Fribourg s'est récemment dotée. L'un des principes de ce concept consiste à intégrer au réseau urbain toutes les lignes ayant leur terminus dans l'Agglomération. Cette distinction s'observe notamment dans la numérotation des lignes (1-2 chiffres pour le réseau urbain, 3 chiffres pour le régional).

Le Conseil communal



Bus TPF qui dessert entre autres notre localité